

De Saint-Vincent-de-Reins au radar météo

Une randonnée proposée par Pierre Canard

Choisissez de faire cette randonnée un jour de grande clarté et sans brume car, arrivé à environ 900 m d'altitude, vous avez un point de vue exceptionnel sur toute la chaîne des Alpes et vous pouvez admirer la majestuosité du Mont Blanc.



Durée :	7h20	Difficulté :	Moyenne
Distance :	18.79km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	686m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	686m	Régions :	Massif central, Beaujolais
Point haut :	898m	Commune :	Saint-Vincent-de-Reins (69240)
Point bas :	490m		

Description

Stationner à la gare de Saint-Vincent-de-Reins au niveau de l'ancienne gare.

(D/A) Suivre la D10 en direction du Sud pendant environ 100 m. Traverser cette route prudemment, prendre le chemin de l'ancienne voie ferrée et continuer tout droit jusqu'à l'embranchement de la Route du Lacheron.

(1) Traverser la Route du Lacheron et continuer tout droit sur le Chemin de la Voie Ferrée. Ignorer la montée du Patiroit à gauche, une route à droite, ainsi que le Chemin du Munal à gauche.

(2) Après environ 3,5 km du départ, avant le carrefour routier, et juste avant les bâtiments, virer à gauche sur le chemin. Plus loin, laisser le Munal sur la gauche et continuer tout droit jusqu'à l'embranchement suivant (cote 602) puis prendre sur la gauche. À l'embranchement suivant, suivre le chemin sur la droite jusqu'à une belle croix en granit au niveau d'un carrefour (cote 656).

(3) Prendre le Chemin du Souffle qui descend sur la droite et aller jusqu'au lieu-dit Lurcy.

(4) Prendre à gauche entre les bâtiments agricoles et descendre la route jusqu'au carrefour de la D94E.

(5) La traverser prudemment pour prendre le Chemin du Pointu en face puis traverser le joli pont de pierre.

(6) Après le pont, prendre à gauche par le chemin qui monte et continuer jusqu'à un embranchement, d'où l'on aperçoit Barbéry en face. (Vous entendrez probablement les oies qui vous apercevront sûrement avant que ne les voyez vous-même !).

(7) Partir à droite et monter jusqu'à traverser la route de Meaux.

(8) Virer à gauche et monter le chemin assez raide qui devient de plus en plus difficile (ravinement, pierres, racines) sur environ 1,5 km. Ignorer les quatre chemins successifs sur la gauche.

(9) À la bifurcation, vers 840 m d'altitude, prendre légèrement à gauche et monter jusqu'à rejoindre le GR® 7.

Continuer à gauche sur ce GR®.

(10) Quitter le GR® pour monter à droite jusqu'au radar météo et admirer la vue magnifique de la chaîne des Alpes.

Points de passages

- D/A Gare de Saint-Vincent-de-Reins**
N 46.082268° / E 4.390068° - alt. 529m - km 0
- 1 Route de Lacheron**
N 46.066184° / E 4.396335° - alt. 513m - km 1.9
- 2 Chemin à gauche avant les bâtiments**
N 46.053565° / E 4.397701° - alt. 490m - km 3.39
- 3 Croix du Souffle**
N 46.064793° / E 4.405864° - alt. 663m - km 4.92
- 4 Lurcy**
N 46.064403° / E 4.415913° - alt. 607m - km 5.86
- 5 Traversée de la D94E**
N 46.063792° / E 4.420282° - alt. 570m - km 6.39
- 6 Pont**
N 46.063103° / E 4.421745° - alt. 566m - km 6.54
- 7 Intersection**
N 46.062794° / E 4.426182° - alt. 616m - km 6.93
- 8 Traversée de la route de Meaux**
N 46.061357° / E 4.424858° - alt. 632m - km 7.13
- 9 Continuer vers la gauche jusqu'au GR7**
N 46.061191° / E 4.440147° - alt. 843m - km 8.44
- 10 Accès au radar météo**
N 46.066213° / E 4.444614° - alt. 888m - km 9.16
- 11 Radar météo**
N 46.0678° / E 4.445476° - alt. 896m - km 9.36
- 12 Croix du Sud - Carrefour**
N 46.073816° / E 4.444018° - alt. 831m - km 10.43
- 13 Saint-Bonnet-le-Troncy**
N 46.084447° / E 4.42616° - alt. 699m - km 12.67
- 14 Route du Renard**
N 46.086354° / E 4.414436° - alt. 798m - km 13.73
- 15 Chemin de la Craze**
N 46.081285° / E 4.403044° - alt. 683m - km 14.86

(11) Redescendre sur le GR®7.

(10) Prendre à droite pour continuer de nouveau sur le GR®7 tout droit jusqu'à la Croix du Sud.

(12) Quitter le GR®7 et suivre le chemin de gauche jusqu'à Saint-Bonnet-le-Troncy puis traverser le village en empruntant la rue principale (D9) sur une centaine de mètres.

(13) Prendre la rue qui monte à droite, traverser la Rue des Écoles pour passer au-dessus du lieu-dit l'Allier et continuer toujours tout droit jusqu'à la Route du Renard pour la prendre à gauche sur une soixantaine de mètres.

(14) Prendre à droite, monter et continuer pendant environ 1,5 km jusqu'au Chemin de la Craze.

(15) Tourner alors à gauche vers Cambry.

(16) Traverser prudemment la Route du Pont de la Côte, pour poursuivre par la petite route qui passe devant la croix. Continuer toujours tout droit, sur environ 3 km, sur cette route goudronnée. Rejoindre un carrefour déjà passé à l'aller, au niveau de la Route du Lacheron.

(1): Suivre à droite par le l'itinéraire inverse de l'aller jusqu'au au parking (D/A).

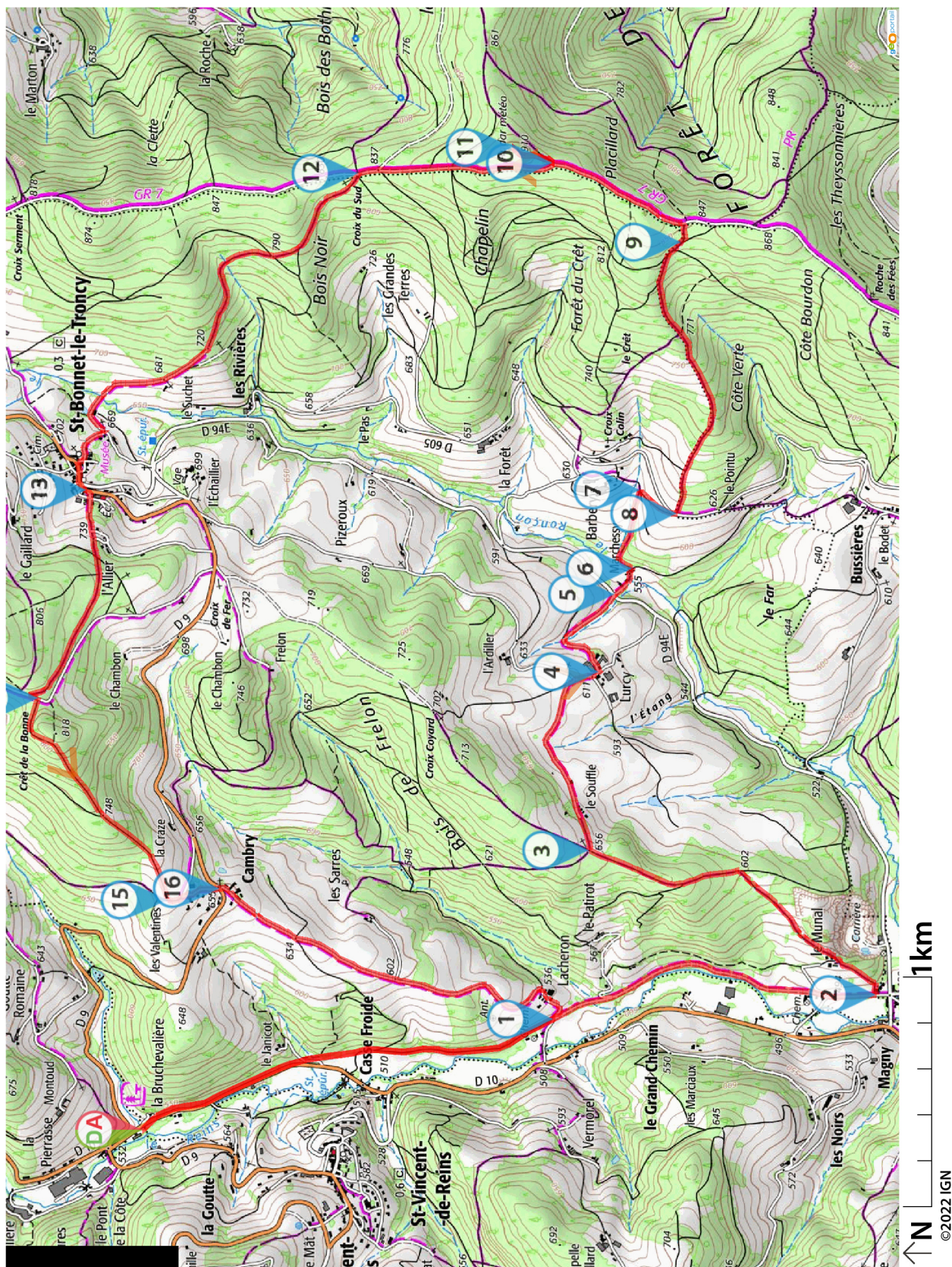
 **16 Route du Pont de la Côte**
N 46.079246° / E 4.403712° - alt. 653m - km 15.1

 **D/A Gare de Saint-Vincent-de-Reins**
N 46.082293° / E 4.390065° - alt. 529m - km 18.79

Informations pratiques

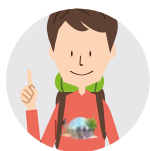
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-saint-vincent-de-reins-au-radar-meteo/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

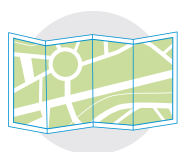
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



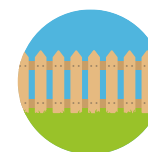
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



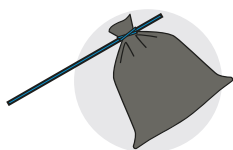
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



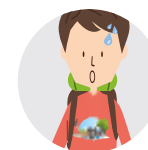
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.